

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 7 octobre 2021
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cessions de terrains - Secteur d'habitat de Linéostic

—————

La ville va vendre trois macros-lots situés dans le quartier de Linéostic à la société Alila pour la construction de 98 logements maximum collectifs et individuels. Cette opération représente une recette de 800 000 euros HT environ.

Par délibération du 26 septembre 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le scénario d'aménagement de la première tranche du quartier de Linéostic.

Jusqu'à ce jour, il a été réalisé un lotissement communal de 44 lots viabilisés et la vente de terrains au profit de la société Aiguillon Construction, l'OPAC et Habitat 29 pour la construction de 110 logements locatifs sociaux en collectif et individuels.

Aujourd'hui, il est proposé de vendre les trois terrains restant, d'une surface totale de 1,24 ha cadastrés section HB numéros 170-179-172-184-196 et 173 à la société Alila, pour la réalisation de 98 logements maximum répartis en trois îlots :

- Ilot B pour du locatif social et PSLA (Prêt Social Location Accession),
- Ilot D pour de l'accession libre,
- Ilot E pour du PSLA.

Après consultation de la direction immobilière de l'état la cession se fera au prix global de 800 000 euros HT, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Afin de réaliser les projets, il convient d'autoriser la société Alila à solliciter lesdites autorisations d'urbanisme en lien avec son programme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la cession des parcelles cadastrées HB numéros 170-179-172-184-196 et 173 d'une surface de 1,24 ha environ au prix global de 800 000 € HT, soit pour l'îlot B une valeur de 367 083 €, pour l'îlot d'une valeur de 335 421 € et pour l'îlot E une valeur de 97 496 €, au profit de la société Alila ;
- 2 - d'autoriser la société Alila à solliciter les demandes d'autorisations d'urbanisme sur ces parcelles en vue de la réalisation de ses projets ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à signer tous les actes à intervenir avec la société Alila ou toute autre société devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet.